

3 JUIL 2024

Commune de L'Abbaye
Administration communale
Route de l'Hôtel de Ville 14
1344 L'Abbaye

Epalinges, le 02.07.2024

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 24-VD-18829

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle : Prélèvement officiel d'eau de baignade / Eau de baignade - Plages / Commune de L'Abbaye
Prélèvement du : 25.06.2024
Date arrivée : 26.06.2024
Effectué par : Monsieur Rémy GOLAY

ÉCHANTILLONS

24-61342 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
4 - Lac de Joux, 1031 - Plage des Bioux - Vers chez Gros-Jean- Garage Peter, Chez Grosjean 20, 1346 Les Bioux

24-61344 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
4 - Lac de Joux, 1029 - Plage de l'Hôtel de ville, 1344 L'Abbaye

24-61346 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
4 - Lac de Joux, 1028 - Plage du Pont, 1344 L'Abbaye

24-61348 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
4 - Lac de Joux, 1032 - Plage des Bioux - Sous les Tâches, 1344 L'Abbaye

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 24-61342

Secteur : 4 - Lac de Joux
Lieu de prélèvement : 1031 - Plage des Bioux - Vers chez Gros-Jean- Garage Peter, Chez Grosjean 20, 1346 Les Bioux

Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 16

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

N° de dossier : 24-VD-18829 V 1

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 24-61344

Secteur : 4 - Lac de Joux
Lieu de prélèvement : 1029 - Plage de l'Hôtel de ville, 1344 L'Abbaye

Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 16

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 24-61346

Secteur : 4 - Lac de Joux
Lieu de prélèvement : 1028 - Plage du Pont, 1344 L'Abbaye

Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 16

Aspect : un peu trouble

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

N° d'échantillon : 24-61348

Secteur : 4 - Lac de Joux
Lieu de prélèvement : 1032 - Plage des Bioux - Sous les Tâches, 1344 L'Abbaye

Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<100 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	Conforme
721-MON-013	Enterococcus spp.	<10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique. Une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'est pas à craindre.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.